

Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE des **retraitées** & des **retraités**

PORT-LEUCATE 2026

LES 90 ANS DE LA FGR ET UN 68^{ème}
CONGRÈS TOURNÉ VERS L'AVENIR !

NUMÉRO SPÉCIAL 68^{ème} CONGRÈS



3. ÉDITORIAL

Imposer la question sociale...

4 - 7. ACTUALITÉ

Billet d'humeur

Merci à elles, merci à eux...

5 - 13. DOSSIER

Motion revendicative Congrès
de Port-Leucate

Motion générale

Fiscalité

Motion place des retraité.es.

14. ON A LU EN CHIFFRES

15. Commission exécutive
nationale 2026-2029



Revue de la Fédération générale des retraités
de la Fonction publique de l'État, territoriale et
hospitalière, des établissements industriels de
l'État et de leurs ayants cause.

Directeur de la publication : Jacques Brillet

Rédacteurs : Jacques Fogliarini, François
Chelers, Sylvain Houselle, Jacques Brillet

Abonnement annuel 2022 au *Courrier du retraité* :
6 numéros = 30 euros

Rédaction et administration
20 rue Vignon 75009 Paris
01 47 42 80 13

Courriel : secretariat@fgrfp.org
Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation et Impression :
Le Réveil de la Marne - Epernay

Dépôt légal : à parution
ISSN : 0152-4224

N° Commission paritaire : 0327G06323

Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité.e.s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois
fonctions publiques, État, hospitalière, territoriale.



Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des syndicats ou associations (ARFEN, ANRENCT, Guadeloupe) de fonctionnaires affiliés
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou
l'abonnement au *Courrier du retraité* appelez le secrétariat de la
FGR-FP au **01.47.42.80.13**

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des
informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case et renvoyer ce talon au siège
national (FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors
réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.



Éditorial de J. BRILLET
Secrétaire général

Imposer la question sociale...

Lors de son 68ème Congrès national, l'année de ses 90 ans, notre fédération a débattu des textes et motions, a voté l'évolution de ces statuts, a renouvelé ses instances.

Ces trois journées ont été l'aboutissement de longues préparations. Tout d'abord matérielles, pour lesquelles il nous faut vraiment souligner et remercier l'engagement de toute une équipe qui a œuvré pour ce succès. Mais aussi des temps de discussions, d'échanges et votes de nos motions revendicative et générale qui ordonneront notre orientation pour les trois années à venir.

“ Car ce sont bien sur ces questions de solidarité que nous combattons efficacement ceux qui masquent sous les discours de stigmatisation une véritable férocité antisociale ”

Les débats ont été riches, francs, ouverts, les décisions collectives.

Et nous allons maintenant être confronté.es à la rentrée particulière qui se prépare.

Particulière au vu de la crise énergétique suscitée par la logique de conflit au Moyen-Orient, par un retour de l'inflation et une hausse marquée du chômage, une accélération de la désindustrialisation du pays et la poursuite obstinée d'une politique qui ne cesse d'appauvrir salarié.es et retraité.es.

Particulière de par la volonté du gouvernement est de passer en force sur des budgets qu'il refusera de discuter au nom d'une « urgence » et qu'il tentera d'imposer, y compris en contournant la voie parlementaire.

Particulière enfin, car malgré la volonté conjointe de politiques et de médias d'imposer les thématiques de sécurité et d'immigration comme premières dans la campagne présidentielle à venir, ce seront bien sur les questions de Protection Sociale, de santé et de services publics que les vraies orientations se feront.

Et nous dans tout ça ? Et bien nous serons là. Nous devons nous inscrire dans deux temps. Immédiatement, dès la rentrée, nous porterons nos revendications et exigences lors de la rentrée budgétaire. Puis nous nous mobiliserons et démontrerons notre capacité à recentrer la course politique sur les questions sociales, fortement et visiblement. Car ce sont bien sur ces questions de solidarité que nous combattons efficacement ceux qui masquent sous les discours de stigmatisation une véritable férocité antisociale.

Tous ces temps ne peuvent s'inscrire valablement que dans un cadre unitaire le plus large possible, le plus proche de nos adhérent.es et des retraité.es.

Cependant, le temps de l'été arrive (en avance cette année), celui de retrouver nos familles, nos ami.es et un repos mérité.

Bon été donc à vous toutes et tous et encore merci pour la qualité de nos travaux, notre convivialité.

■ PARIS, Le 27 mai 2026

En bref...

To swimm or not to swimm ?

Au Royaume-Uni, les baigneurs sont excédés de la qualité de l'eau. Depuis leur privatisation en 1990, les sociétés gestionnaires des eaux n'entretiennent plus les réseaux. Durant les périodes de fortes pluies ou de tempêtes, événements courants en cette contrée, les eaux usées se déversent directement dans les cours d'eau pour finir dans la mer. Alison Poole, nageuse de Brighton, souligne que si « sa facture d'eau ne cesse d'augmenter, le nombre de gastros, infections et autres désagréments post-nage ne cessent eux aussi d'augmenter », soit plus de 1500 signalements dans le pays en 2025. Rappelons que pour le gouvernement de l'époque, la privatisation était censée entraîner une amélioration des services et une baisse des factures !

Retraites complémentaires.

Plus de 100 000 retraité.es ont constaté la suspension de leur pension de réversion, et ce parfois depuis plusieurs années. En cause, le plus souvent, l'omission de réponse à un questionnaire de l'Agirc-Arrco, envoyé tous les trois ans et s'enquérant de la situation matrimoniale de la personne veuve. Au constat de l'absence de réponse, cette dernière était considérée comme remariée et donc perdant ses droits. Suite aux requêtes et comparant leurs situations, notamment avec celles déclarées au fisc, l'organisme a enfin interrogé les personnes et les a rétablies dans leurs droits.

Vols annulés ?

Annulant un vol, la compagnie engage sa responsabilité. Les passagers peuvent être remboursés mais aussi indemnisés de 250 € à 600 € selon règlement européen 261/2004 si le vol est annulé moins de quatorze jours avant la date prévue. Les frais annexes au voyage (hôtel ou transport) peuvent aussi faire l'objet d'une demande selon l'article 12 de ce même règlement. Mais pour faire valoir ce dernier droit, il faut saisir un juge, les compagnies, arguant que leurs obligations contractuelles, se limitent au seul transport.

Billet d'humeur

Merci à elles, merci à eux...

Une équipe d'organisation investie, disponible : un accueil parfait et un congrès réussi. Un grand merci à elles et eux.



QUELLE QUE SOIT LA NATURE DE VOTRE PEAU, IL EST IMPORTANT DE SUIVRE LES CONSEILS SUIVANTS



Éviter de s'exposer au soleil au milieu de la journée



Rechercher l'ombre



Sortir couvert
• vêtements,
• chapeau,
• lunettes



Renouveler toutes les 2 heures l'application de crème solaire (indice 30 minimum)



Les UV artificiels sont aussi dangereux et ne préparent pas la peau au soleil : évitez les cabines de bronzage. Avant 18 ans, leur usage est interdit.

Source : Santé publique France et Institut national du cancer : Baromètre Cancer dédié aux risques liés à l'exposition aux UV naturels et artificiels



et 21 mai 2026 à Port-Leucate inscrit la question sociale comme préoccupation essentielle de la Fédération. En cette période qui croise crise économique, environnementale, sociale et démocratique avec des échéances politiques majeures, elle doit, dans le cadre le plus large possible imposer cette problématique dans le débat social et politique.

Cette stratégie doit s'appuyer sur les réalités immédiates que nous subissons et qui trouveront réponses notamment de l'élaboration de la Loi de Finances 2027 et la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2027.

Les temps sociaux de mobilisation et d'expressions s'articuleront sur

Elles interviendront, toujours dans la recherche du cadre unitaire le plus large possible, sur les questions de redistribution, de justice fiscale et de présence renforcée des services publics.

Elle affirme ainsi que les principes de démocratie, d'égalité, de solidarité et de libertés passent par une réduction des inégalités, une fiscalité redistributive, des financements d'investissement pour l'avenir (éducation, santé, environnement, logement, énergie...) et une Sécurité sociale renforcée qui prenne en charge 100 % des soins prescrits.

Le pacte républicain ne peut être en effet réalité que s'il garantit à toutes et tous, quelles que soient les origines sociales ou géographiques,

véritable sécurisation sociale.

Inscrire une dynamique sociale, affirmer des exigences d'égalité, de redistribution, traiter la question environnementale combattent effectivement et efficacement toutes les dérives politiques, économiques et bellicistes qui promeuvent des solutions autoritaires. La FGR-FP rappelle qu'il n'y a pas de perspectives de progrès social sans la paix.

C'est l'engagement de la FGR-FP. Pour le renforcer, elle appelle les actives et actifs, les retraités à se syndiquer. Elle appelle les retraités de la fonction publique à la rejoindre et à se mobiliser dès le mois de septembre.

Motion générale

« Trop souvent en quittant leur emploi, nos camarades retraités sont perdus pour le syndicalisme ; ils se désintéressent des questions sociales, se réfugient dans l'indifférence, et se tiennent à l'écart de l'action destinée à préparer pour les travailleurs un meilleur avenir... ».



Le 28 mars 1936, Marthe Pichorel lance cet appel en vue de la création de la FGR, création actée le 20 juin 1936.

90 ans après, la FGR-FP réunie lors de son 68ième congrès à Port-Leucate, renouvelle cet appel et œuvre pour une Fédération intéressée par les questions sociales, refusant l'indifférence, inscrite dans l'action pour un avenir meilleur pour les actifs-actives et retraité.es.

La création de l'ONU est fondée sur la reconnaissance et la souveraineté des Etats et des peuples. Un cadre collectif réunit tous les pays pour respecter le droit international et favoriser ainsi la négociation et la recherche d'issues pacifiques et diplomatiques sans avoir pu empêcher les conflits liés à la décolonisation.

Aujourd'hui, la rhétorique belliciste, le réarmement global, les logiques de guerre et de force s'expriment

ouvertement et mettent à mal l'équilibre. Les intérêts du capitalisme, qu'il soit d'Etat ou pas, exaspèrent une stratégie de la prédation, opposée à l'intérêt des peuples. Ils produisent l'explosion des inégalités, détruisent l'environnement et obèrent l'avenir de l'humanité, notamment par le dérèglement climatique.

En France, la déconstruction d'un état appuyé sur les services publics et la Sécurité Sociale est organisée par les gouvernements successifs et de nombreuses forces politiques, soutenues par le patronat. Elle est générée par une austérité ciblée sur le travail. Les salarié.es actives actifs ou retraité.es subissent triplement une dégradation de leurs conditions de travail, une pression sur leur niveau de vie et une destruction de la Sécurité Sociale.

La FGR-FP est partie prenante des luttes féministes. A la retraite, les femmes subissent des inégalités amplifiées. La FGR-FP est présente

otés des OS et les collectifs
stes dans le combat pour les
des femmes. Elle continuera sa
che volontariste pour assurer
ce des femmes dans ses
es.

R-FP milite pour la paix. Elle
se à tout budget inflationniste
armement au détriment des
s publics et des besoins de
ulation...

présence de l'extrême droite
espace public, la banalisation
s discours et de ses actions
es sont très inquiétantes. La
P appelle à faire front et à lutter
ces idées et leur propagation,

en particulier toutes les formes
de racisme et de discrimination, y
compris de genre.

La FGR-FP, par son engagement, milite pour le retour et l'élargissement émancipateur d'un état garantissant la démocratie, la sécurité sociale, la sécurité au travail, la sécurité du travail, la sécurité sanitaire, la sécurité dans l'éducation, du logement, alimentaire, énergétique, environnementale, publique.

Il est donc vital de nous mobiliser. Ce sont ces sécurités en grande partie assurées par les services publics qui apporteront à chacun.e les garanties indispensables à la cohésion de la société. Elles participent à une égalité citoyenne effective contribuant à s'estimer soi comme élément considéré d'un tout et à considérer les autres comme égaux dans ce collectif.

Fiscalité

« La contribution commune aux charges de la Nation doit être également répartie entre tous les citoyens à raison de leurs facultés » (article 13 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789).



La trajectoire fiscale actuelle du pays se caractérise par une poursuite de la politique néolibérale, avec l'ajustement du monde du travail et de l'État social aux besoins du capital. L'explosion des inégalités, la concentration jamais atteinte des richesses sont rejetées par une large majorité de la population qui adhère, par exemple, à 85% à l'instauration d'une taxation spécifique telle que suggérée par la taxe Zucman. Or, les gouvernements maintiennent le transfert de fonds de l'État vers le secteur privé, tout en imposant une austerité ciblée sur le travail et les

services publics. Cette politique n'a pas pour fonction d'augmenter les recettes fiscales ou la croissance, mais de maintenir à flot une partie du capitalisme français. La situation des ménages ne cesse de se dégrader et rend la pression de cette politique intenable. La pauvreté progresse et les revenus du travail stagnent, alimentant la colère sociale.

Un État démocratique et républicain n'existe pas sans impôt. L'impôt est indispensable pour lutter contre les inégalités sociales, assurer la solidarité et investir pour les

générations futures.

La FGR-FP refuse la suppression croissante des services publics de proximité, la dématérialisation systématique des procédures sans alternative d'accueil humain, qui pénalisent tous les citoyens et citoyennes. La FGR-FP exige une administration fiscale proche et au service de la population.

Elle rappelle que l'assiette, le recouvrement et le contrôle de l'impôt sont des missions régaliennes qui doivent être assurées par des



services de l'État et en condamne toutes les externalisations. Au regard des enjeux budgétaires, de la fraude estimée en 2025 à 104 milliards d'euros et de l'évasion fiscale, il y a urgence à avoir une réelle ambition pour la mission du contrôle fiscal au sein de la DGFIP.

Il faut donner à l'administration fiscale les moyens juridiques accrus et les effectifs de fonctionnaires titulaires supplémentaires pour lutter efficacement contre toutes les fraudes, les dérives de l'optimisation, l'évasion fiscale et les transferts de bénéfices à l'étranger.

La FGR-FP constate l'accentuation d'une dérive inégalitaire de la fiscalité, qui transfère la charge fiscale :

- des revenus du capital vers ceux du travail et vers la consommation ;
- des entreprises vers les particuliers ;
- des contribuables aisés vers les contribuables moyens et modestes ;
- de l'impôt direct vers l'impôt indirect ;
- de l'impôt progressif vers l'impôt proportionnel voire forfaitaire ;
- de l'État vers les collectivités territoriales.

La FGR-FP condamne la concurrence

fiscale prédatrice au sein de l'UE, ainsi qu'à l'échelle mondiale qui alimente une optimisation fiscale de plus en plus agressive aboutissant à réduire les impôts des très grosses entreprises, dont les multinationales, et des plus grandes fortunes.

La FGR-FP exige de poursuivre le contrôle du « verrou de Bercy » et regrette la mise en place de la « convention judiciaire d'intérêt public » permettant à une personne morale publique ou privée, comme une entreprise, d'échapper à une poursuite pénale en cas de fraude en contrepartie de la conclusion et du respect d'une transaction judiciaire (justice négociée).

Pour les impôts d'État :

Il faut :

- Donner la priorité à l'impôt sur le revenu, impôt progressif et universel plus juste que l'impôt proportionnel, permettant une meilleure redistribution des richesses. Sa base devra être élargie et des tranches supplémentaires devront être (re)créées.
- Réduire la part de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les recettes fiscales.
- Intégrer l'ensemble des revenus du

capital dans l'assiette de l'impôt sur le revenu, supprimer flat tax et exit tax.

- Voter et appliquer une stratégie fiscale visant à imposer réellement revenus et patrimoines des 0,01 % d'ultra riches, élément d'une véritable réforme de justice fiscale.
- Mettre à plat les dépenses (niches) fiscales en réexaminant leur utilité sociale, économique et écologique. Il convient de revoir notamment celles sur l'immobilier, les crédits d'impôt-recherche et les investissements locatifs. Les 101 milliards d'euros que coûtent ces « dépenses fiscales » au budget de l'État affectent le rendement fiscal. Ils ont une forte incidence sur les déficits.
- La FGR-FP appelle aussi à la révision d'un certain nombre d'exonérations fiscales, comme l'exonération exceptionnelle des plus-values sur les cessions de titres, l'intégration fiscale et les versements des dividendes au sein d'un groupe.

Pour l'impôt sur le revenu :

La FGR-FP réaffirme son opposition à la Contribution Sociale Généralisée (CSG) sur les revenus du travail et les pensions.

Il faut :

- Refuser la fusion IR-CSG, anticipée par l'instauration du prélèvement à la source (PAS), afin de garder un budget spécifique pour la Sécurité sociale.
- Supprimer l'obligation de déclaration de l'impôt sur le revenu par voie dématérialisée pénalisant les personnes ne maîtrisant pas les nouveaux moyens de communication (internet), ou ne pouvant en posséder, notamment les personnes âgées. De plus tout contribuable doit pouvoir obtenir l'aide d'un conseiller humain pour toute démarche.
- Améliorer la progressivité du barème en augmentant significativement le nombre de tranches et pérenniser l'indexation annuelle.
- Relever les taux d'imposition des tranches supérieures du barème.
- Maintenir le plafonnement de l'abattement fiscal DROM-COM.
- Soumettre au barème progressif l'ensemble des revenus des capitaux mobiliers, toutes les plus-values et les salaires déguisés de dirigeants et cadres d'entreprises, notamment sous la forme de « stock- options », « parachutes dorés » et « retraites chapeaux ».
- Exiger une législation plus efficace contre l'exil fiscal.

Pour les impôts et taxes sur la consommation :

Il faut y apporter les correctifs suivants :

- Instaurer une TVA à taux 0 sur les produits de première nécessité, rétablir le taux majoré sur les produits de luxe et abaisser les taux sur les autres produits et services, en veillant à ce que cette baisse profite aux consommateurs, avec un contrôle sur la répercussion dans les prix.
- Baisser les taxes sur les carburants et réinstaurer une Taxe Intérieure de Consommation des Produits Énergétiques (TICPE) flottante qui permet d'en atténuer la progressivité.

- Mettre fin à la double taxation de l'énergie et des carburants à la TVA.

Pour les autres impôts et taxes :

Il faut :

- Revoir l'imposition du patrimoine, de sa détention et de sa transmission, avec une taxation plus progressive des successions et donations et en imposant plus fortement les hauts patrimoines
- Exiger l'abandon du prélèvement forfaitaire unique (PFU), « flat-tax à 31 % » qui permet aux revenus du capital mobilier d'échapper au barème progressif de l'impôt et de n'être imposés qu'au taux de 12,8 %.
- Exiger la suppression de l'IFI (impôt sur la fortune immobilière) et la création d'un véritable impôt de solidarité sur la fortune en élargissant son assiette à l'ensemble des patrimoines financiers, mobiliers et immobiliers.
- Rendre opérationnelle la procédure de taxation des signes extérieurs de richesses.

Pour les entreprises :

Il faut :

- Maintenir l'impôt sur les sociétés (IS) en imposant de manière plus importante (augmentation de la progressivité de l'IS) les grandes entreprises et les grands groupes en fonction d'un seuil de bénéficiaires et de dividendes distribués.
- Soumettre le « Crédit Impôt-Recherche » à une obligation contractuelle de créations de nouveaux moyens et de nouveaux personnels de recherche, pour en faire un instrument efficace de transfert des connaissances vers l'industrie et se donner les moyens de contrôler réellement son utilisation et la base ayant servi à la détermination son montant.
- Les subventions et autres aides accordées aux entreprises doivent être impérativement soumises à des contreparties de leur part.
- Maintenir les impôts de production, taxes payées par les entreprises pour permettre aux

collectivités locales de financer les infrastructures nécessaires à leur fonctionnement.

Pour la fiscalité locale :

La suppression de la taxe d'habitation a modifié profondément la structure de la fiscalité locale. La Cour des Comptes a démontré qu'elle a essentiellement profité aux ménages les plus riches. Cette suppression réduit l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Toute réforme fiscale doit donc répondre à l'attente des collectivités sur leur autonomie financière et leur capacité à être maîtresses de leur budget avec une fiscalité dédiée déclinant le principe de libre administration. Elle doit aussi corriger les injustices actuelles de la fiscalité locale.

L'impôt local basé sur des valeurs locatives obsolètes est un impôt injuste, inégalitaire en fonction du lieu de résidence, qu'il convient de corriger. Dès lors, tout en n'augmentant pas la pression fiscale par la création d'un nouvel impôt, il convient de :

- Réactualiser et harmoniser les bases d'imposition, et mieux prendre en compte les facultés contributives de chacun et chacune et développer des mécanismes transparents de péréquation,
- Veiller à la pleine compensation, de façon pérenne, de la taxe d'habitation des résidences principales et des impôts de production pour les budgets des collectivités territoriales,
- Lutter contre les effets néfastes et inégalitaires de la décentralisation, en accompagnant systématiquement les transferts de compétence de tous les financements nécessaires

La question de l'égalité entre les territoires et leurs aménagements est posée ainsi que la nature de leur autonomie : gestion d'un budget ou liberté de décider de leurs ressources financières.

Pour la fiscalité de l'Union Européenne :

La FGR-FP dénonce la concurrence fiscale par le bas entre les États membres, favorisant l'évasion fiscale, préjudiciable à l'emploi, à l'environnement, aux droits sociaux et aux services publics.

Il faut :

- Instaurer un espace juridique, fiscal et social européen avec des procédures et des instances de contrôle démocratiques,
- Harmoniser au niveau européen les bases puis, progressivement, les taux de l'impôt sur les bénéfices distribués par les sociétés et lutter contre le dumping fiscal et social,
- Publier l'imposition pays par pays (règle du reporting) des entreprises pour lutter contre la dérive des prix de transfert abusifs,
- Combattre la fraude et l'optimisation fiscales par la suppression réelle des paradis fiscaux,
- Taxer réellement les opérations et transactions financières internationales.

Pour la lutte contre les GAFAM et les multinationales :

La FGR-FP dénonce que les GAFAM puissent être soutenues, en particulier par les États-Unis dans leur combat contre toute forme de contrôle ou de fiscalisation, notamment par des règles européennes.

L'OCDE a entamé en 2019 une réflexion sur la fiscalité à appliquer aux multinationales du numérique. Ce processus a été concrétisé par une décision du G20 en juin 2020, puis précisé en 2021 par les 38 pays de l'OCDE, en formulant le cadre fiscal de cette réforme et en fixant un taux minimum d'imposition de 15%. Cette première avancée dans la lutte contre l'évasion fiscale doit aller beaucoup plus loin dans l'imposition des multinationales dont le taux d'imposition devrait être à minima de 25%. L'émergence de l'IA, source de profits, pose des problèmes d'encadrement et de fiscalité à définir.

Pour favoriser la transition écologique, l'outil fiscal :

Pour la FGR-FP, la fiscalité écologique doit être tournée vers une démarche incitative et socialement acceptable. Elle doit être aussi dissuasive (en direction de grandes entreprises polluantes et des plus riches) et redistributive.

En concordance avec les conclusions de la COP 21 (accords de Paris), elle estime qu'une fiscalité écologique compatible avec la lutte contre la pauvreté et les inégalités doit se concevoir au niveau européen et mondial, de manière globale, afin de lutter contre toutes les pollutions et le dérèglement climatique. Cette fiscalité écologique doit aider à protéger et gérer les ressources, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité.

La fiscalité écologique ou environnementale constitue un droit composé de nombreuses normes qu'il convient de préciser pour atteindre un certain nombre d'objectifs, notamment la neutralité carbone en 2050. La fiscalité doit être un outil pour favoriser la bifurcation écologique. Il est essentiel de fixer un calendrier précis et d'indiquer quels moyens et quelles contraintes seront mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Dans cette perspective, il convient de prendre, dès à présent, des mesures qui doivent inciter à accélérer la décarbonation tant locale qu'importée, à limiter l'empreinte écologique, notamment sur tous les types de transports tout en favorisant le transport ferroviaire et fluvial et la gratuité des transports urbains. Cette fiscalité écologique ne doit pas se traduire par un alourdissement des impôts sur la consommation. C'est sur les entreprises polluantes (principe du pollueur / payeur) que l'État doit exercer une politique de pression d'une part, d'incitation d'autre part, en augmentant l'impôt sur les bénéfices avec bonus-malus. Les dispositions fiscales doivent se faire, au moyen de mesures

pérennes de taxation ou d'incitation, pour améliorer et favoriser les aménagements et adaptations des logements par le biais de crédits d'impôts pour la transition énergétique. Ces mesures incitatives doivent également revoir notre système de production alimentaire en développant sérieusement l'agroécologie.

La FGR-FP revendique aussi :

- Le rétablissement de l'avantage fiscal attaché à la demi-part supplémentaire au profit des personnes célibataires, divorcées, veuves ou pacsées, ayant élevé seules un ou plusieurs enfants,
- Le maintien de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions de retraite,
- La suppression de la fiscalisation de la majoration pour trois enfants et plus,
- L'instauration d'un crédit d'impôt au profit des personnes dépendantes à domicile ou en structure, au titre des frais d'hébergement, à hauteur de 50 % des sommes versées dans la limite du plafond fixé par la loi,
- Le financement annuel de l'audiovisuel public sur le budget de l'État n'en garantit pas la pérennité et pose la question de l'indépendance des médias publics. La question du financement de l'audiovisuel public est posée. La FGR-FP demande le rétablissement de la redevance audiovisuelle et des mesures garantissant la qualité, l'indépendance et la neutralité des chaînes publiques,
- La suppression des taxes sur les complémentaires de santé.

La FGR-FP appelle donc à une véritable réforme fiscale d'ampleur qui garantisse une réelle justice fiscale, sociale et environnementale pour une meilleure répartition des richesses. Elle entreprendra des démarches sur l'ensemble de ces problématiques auprès des associations et économistes alternatifs.

Motion place des retraité.es.

Confrontés à des stratégies politiques d'ostracisation et de fragilisation de leurs droits et acquis sociaux, les retraité.es revendiquent leur place dans une société de justice sociale.

Confrontés à des stratégies politiques d'ostracisation et de fragilisation de leurs droits et acquis sociaux, les retraité.es revendiquent leur place dans une société de justice sociale. La France compte environ 18 millions de retraité.es, avec une espérance de vie de plus de 80 ans. Mais si à 65 ans l'espérance de vie en bonne santé est de 11,8 ans pour les femmes et de 10,5 ans pour les hommes (DRESS 22/01/2026), elle n'est toujours à la naissance que de 64,6 ans pour les femmes et de 63,7 ans pour les hommes (données 2023), ce qui souligne les inégalités en fonction des catégories socio-professionnelles. D'un point de vue démographique, le vieillissement de la société s'accroît. Mais il est également lié au rétrécissement de la base de la pyramide des âges vu la diminution générale des naissances. En France, l'indice conjoncturel de fécondité (1,56 enfant par femme en 2025, contre 2,02 en 2010) est le plus bas depuis la première guerre mondiale. Ces constats, instrumentalisés pour opposer les générations, doivent être relativisés : la descendance finale (nombre d'enfants par femme d'une même génération) reste voisine de 2 enfants.

Il est nécessaire pour garantir le dynamisme et la cohésion de la société française de mettre fin aux oppositions « jeunes-vieux », « actifs-retraités », de combattre une ségrégation par l'âgisme et de privilégier la solidarité intergénérationnelle.

Il faut pour cela une juste répartition des richesses, des choix politiques et sociaux qui aident les jeunes générations et adaptent la société



La FGR-FP rappelle son exigence d'une vie digne pleine et entière pour tous les âges de la vie. Elle exprime son indignation face à un système social au service des plus riches qui met en difficulté trop de jeunes et de personnes âgées pour se nourrir, se loger, se soigner... Elle exige le développement de politiques publiques à tous les âges de la vie, la prise en charge de la fin de vie dans la dignité et un service public national de l'autonomie.

Or, la Loi du 8 avril 2024 sur le « bien-vieillir » ne répond pas aux besoins nécessaires pour adapter la société au vieillissement de la population. Le secteur de l'autonomie reste, par décisions politiques, privé d'une loi de programmation financière sur le grand âge toujours refusée. Ce choix idéologique confirme le désengagement de l'Etat pour permettre au privé lucratif de prospérer aussi bien dans l'aide à domicile qu'en établissement. La FGR-FP revendique une loi de programmation pluriannuelle fixant les objectifs et dotée des moyens financiers à la hauteur des besoins. La volonté politique de réduire les

retraité.es aux seules questions de santé et de dépendance instrumentalise « le coût de la vieillesse » pour remettre en cause les droits acquis des retraité.es et occulter leur rôle dans la société.

La FGR-FP réaffirme que la retraite relève d'un statut de travailleur ayant versé des cotisations et donc ayant acquis des droits dans notre système de retraite par répartition fondé sur la solidarité intergénérationnelle.

La pension de retraite n'est pas une allocation sociale mais un droit acquis lié à un statut professionnel. C'est un « traitement » continué fondé sur la carrière. C'est pourquoi la FGR-FP revendique une évolution des pensions indexée sur le salaire moyen et s'oppose à la mise en place de tout système qui ferait, plus encore, de la pension une variable d'ajustement.

Chaque droit acquis par les retraité.es participe, de fait, à l'évolution des futures pensions des actifs. Toute amélioration dans le quotidien des retraité.es profite ainsi à l'ensemble de la population.



le bénévolat, ils ou elles occupent une place particulièrement importante dans la vie familiale, citoyenne, associative, culturelle, scientifique, syndicale et politique. Or, malgré une recommandation de l'ONU et la publication d'une procédure d'analyse du bénévolat par l'OIT, les institutions ne prennent toujours pas en compte leur contribution au PIB. Pour la FGR-FP, le rôle de la personne retraitée, créatrice de lien social, passeuse de mémoire et d'expérience, de savoirs et de compétences, doit être affirmé, reconnu et valorisé comme celui d'un citoyen à part entière.

La citoyenneté des retraité.es ne peut pas se limiter au seul bulletin de vote. Des retraité.es assurent de nombreuses responsabilités publiques qui doivent être reconnues là où les actifs ne sont pas en mesure d'exercer un mandat d'élu.e. Les retraité.es contribuent ainsi grandement au fonctionnement de la démocratie locale alors qu'à l'opposé, elles et ils se retrouvent exclu.es de la possibilité d'être élu.es dans certaines structures associatives ou mutualistes. La FGR-FP revendique que la citoyenneté puisse s'exercer partout sans limite d'âge. **Par la poursuite de leur engagement syndical, associatif et leurs mobilisations, ils et elles améliorent la vie non seulement**

des retraité.es mais de tous les citoyens et citoyennes et agissent pour construire une société garante d'une justice sociale et fiscale.

La FGR-FP proteste contre les discriminations et l'exacerbation des propos âgistes. Les retraité.es ne sont ni « privilégié.es » ni « égoïstes ». Comme le reste de la population, ils expriment des aspirations générales : respect de la démocratie et de l'État de droit, meilleure et juste répartition des richesses, politique concrète pour la bifurcation écologique*. Ils expriment des besoins communs à toute la population : pouvoir d'achat, maintien et développement des services publics, logement, transport, culture, accès aux soins, prise en charge à 100 % par la Sécurité Sociale des soins prescrits. Ils expriment aussi des besoins de santé publique comme la prise en charge de la perte d'autonomie à tout âge, et des besoins spécifiques liés au vieillissement de la population. Ils refusent la dématérialisation généralisée, vecteur d'exclusion sociale et de renonciation aux droits, et revendiquent le maintien partout des guichets ou d'un accueil physique avec les moyens humains et techniques nécessaires pour assurer leur fonctionnement.

Quant aux femmes retraitées, précarisées par les inégalités antérieures de salaires et de carrières entre femmes et hommes, elles subissent encore violences sexistes et sexuelles invisibilisées et difficultés d'accès à la santé par la fin de la prévention au-delà d'un certain âge. La FGR-FP, aux côtés des organisations syndicales et des collectifs féministes avec lesquels elle travaille, dénonce et combat ces inégalités.

Face à l'augmentation de la dette de la France depuis 2017 de 1043 milliards d'euros (chiffre 2025), les retraité.es, sont faussement désigné.es comme responsables par des politiques et des médias. Ils et



azimuts sur les pensions (abattement de 10 %, refus de l'indexation, taux CSG, réversion...).

Par leurs mobilisations collectives, les retraité.es de la FGR-FP ont pris leur place dans le mouvement social au sein du Pôle des Retraités et principalement dans le groupement unitaire de 9 organisations syndicales et associatives, dit « Groupe des 9 ».

La FGR-FP revendique sa place aux côtés des organisations syndicales dans les instances (nationales, régionales, départementales, voire locales) représentatives des retraité.es. Elle revendique au niveau national la création d'un secrétariat d'État rattaché au premier ministre, qui permette aux retraité.es relevant des différents ministères, à travers leurs organisations syndicales et associations représentatives, de négocier l'évolution de leurs conditions de vie et notamment de leurs pensions.

Attentifs et solidaires, les retraité.es continueront à se battre pour une société qui réponde aux aspirations et aux besoins de toutes et de tous quels que soient l'âge et la situation. Affirmant par « le Manifeste des retraité.es » leur statut social, ils et elles continueront à s'engager dans la construction du vivre ensemble.



De 2017 à 2025, l'inflation officielle a été de 19,3%. Dans le même temps, les pensions ont augmenté de 16,1%.

La somme des pertes subies pendant cette période s'élève à 3,6 mois en général, et à 5,3 mois pour les retraité-es ayant subi la hausse de la CSG de 25% en 2018. Nous exigeons le rattrapage de ces mensualités perdues, et un coup de pouce pour les petites retraites.

Sur la même période, le CAC40 a augmenté de 52 %, soit 3,25 fois plus que les pensions

La situation vécue par les ménages de retraité-es au quotidien est aggravée par le poids des dépenses contraintes :

- Produits alimentaires : +6% par an en moyenne entre 2022 et 2024. En 2023, les prix alimentaires étaient de 10% plus chers que dans le reste de l'Europe.
- Produits d'hygiène : + 25% de 2020 à 2024.
- Énergie : +11% pour le gaz ; + 3% pour le fioul domestique en 2025
- Les assurances habitation ont augmenté de 8% en 2025 ; les assurances transport de 9%.
- Mutuelles et assurances complémentaires : +8,2% en 2024 ; +6% en 2025 ; + 5 à 7% en 2026
- Retraites complémentaires : gelées en 2026, et en baisse pour 14 millions de retraité-es soumis.es à des ajustements de CSG consécutifs à la hausse de 5,3% des pensions de base en 2024.

La mobilisation des retraité-es depuis des mois et au moment du débat parlementaire sur la Loi

de Finances 2026 a permis un certain recul du gouvernement : les pensions de base ont été revalorisées du montant de l'inflation, de 0,9%, l'abattement de 10% d'impôt a été maintenu, une nouvelle augmentation des franchises médicales supprimée, l'ASPA (minimum vieillesse) ne sera pas gelée, l'ALD (Affection de Longue Durée) ne sera pas partiellement remise en cause.

Cependant les menaces s'accroissent sur le niveau de vie des retraité-es.

Toutes les « réformes » du **calcul de la pension depuis 30 ans** ont pour conséquence de diminuer constamment le montant de la retraite et du niveau de vie. La pension s'élève aujourd'hui à 52 % du salaire moyen des salarié-es, elle chutera à 45 % en 2070, selon le COR.

Le budget 2026 qui prévoit de nombreuses coupes dans les dépenses sociales et les services publics, **une contribution supplémentaire très modérée pour les ultra-riches**, prévoit également une augmentation du budget de la Défense de 10 milliards d'€.

Le gouvernement va « inviter » les retraité-es, à démontrer leur patriotisme en vue du « nécessaire » réarmement militaire pour faire face à la situation internationale où les conflits pour l'ac-caparement des ressources se multiplient. Il veut imposer aux retraité-es de puiser dans leurs économies, et pour y parvenir,

l'Etat baissera le montant des retraites par tous les moyens.

De l'argent pour les retraites, pas pour la guerre !

Nous n'acceptons pas que seule la population active et les retraité-es supportent un endettement dont ils et elles ne sont pas la cause.

Il faut revenir à une fiscalité plus juste, et que les ultra-riches (il y a un peu moins de 30 ans, la fortune des ultra-riches représentait 6 % du PIB. C'était 42 % en 2024) contribuent à la hauteur de leurs revenus à la richesse nationale.

Selon le Sénat, 13 335 ultra-riches échappent à l'impôt sur le revenu. Ajoutons à cela les aides aux entreprises, les exonérations de cotisations sociales, la fraude fiscale : ce sont plu-sieurs centaines de milliards d'euros qui échappent chaque année au financement des services publics, de la sécurité sociale pour répondre aux besoins de la population.

Le contexte international en rajoute : l'augmentation des prix du pétrole ne fait que commencer avec des conséquences sur les prix des carburants à la pompe mais aussi sur les prix des pro-duits manufacturés, de l'alimentation, des produits énergétiques, ... D'ailleurs, le PDG des en-seignes LECLERC a annoncé une augmentation des prix entre 7% et 14%. Bien au-dessus des 1,9% d'inflation prévus en 2026 dans la zone Euro.

Il y a urgence à augmenter les retraites du régime général et les retraites complémentaires. AUCUNE PENSION EN DESSOUS DU SMIC !

Le gouvernement doit entendre le mécontentement des retraité-es

UNE SEULE SOLUTION : LA MOBILISATION POUR EXIGER L'AUGMENTATION DE TOUTES LES PENSIONS !

ON A LU ...



**TOUS AU BAIN, CITOYENS !
DES ROMAINS... À DEMAIN**

Entrez dans le bain de la grande et petite histoire, et posez-vous les bonnes questions !

- Que faisaient l'empereur Commode, Churchill ou Romain Gary, des heures durant dans leur baignoire ?
- Quand Sénèque prit-il son premier bain chaud, et pourquoi ?
- Qui devient « serpente, du nombril jusqu'en bas », chaque samedi dans son cuveau ?
- Pourquoi François Hollande, Nicolas Sarkozy et Emmanuel Macron sont-ils grand-croix de l'ordre du Bain ?
- Qu'a d'extraordinaire le garçon de bain formé à Shinagawa, dans la nouvelle de Haruki Murakami tirée du recueil Première personne du singulier ?
- Quel est l'académicien qui effectue des lectures publiques tout habillé dans une baignoire ?
- Comment complaire aux fées Économie et Écologie penchées sur nos berceaux d'émail ?

Cet ouvrage explore le bain comme refuge, scène de crime, instrument de torture, rituel sacré. Les thermes romains étaient le premier réseau social ! Une plongée surprenante et divertissante dans notre rapport à l'eau, personnel comme politique.

Hélène Honorat
Éditions YOVANA, déc. 2025
<https://www.editions-yovana.fr>
Collection Voyages 182 p.
ISBN : 9791095115373
17,00 € sur <https://www.editions-yovana.fr/boutique/> ou en librairie

52.4 % est le pourcentage de poulets importés consommés en France durant l'année 2025

37 % de la consommation de cette viande se fait dans la restauration hors domicile

+ 25 % est le pourcentage d'augmentation de consommation de cette viande entre 2019 et 2024 pour une consommation moyenne annuelle de 25.6 kg par Français

Chiffres utiles

En rouge : les chiffres utiles actualisés ce mois.

INDICE MENSUEL DES PRIX À LA CONSOMMATION

Ensemble des ménages hors tabac. Base 100 en 2015

- **FÉVRIER 2026** : + 0,6 %
- **MARS 2026** : + 1,0 %
- **AVRIL 2026** : + 1,0 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

- **1er trimestre 2026** 146,60
- **Variation annuelle** + 0,78 %

MAJORATION POUR TIERCE PERSONNE (MTP)

- Par mois : à compter du 01.04.2023 1266,60 €

PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE au 01.01.2025 (mensuel) 4005 €

ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) au 01.01.2025

- Pour une personne seule / mois 1034,28 €
- Pour un ménage / mois 1605,73 €

VALEUR ANNUELLE DU POINT D'INDICE au 01.07.2023 59,07 €

PENSIONS

- Revalorisation au 01.01.2026 : + 0,9%
- Montant garanti : depuis le 1^{er} janvier 2011, il n'est versé qu'à la condition de réunir le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir le maximum de pension ou d'avoir atteint l'âge d'annulation de la décote et d'avoir liquidé l'ensemble des pensions relevant des autres régimes. Pour une carrière complète Fonction Publique, il est égal à la valeur de l'indice majoré 227 1272,01 €
- Valeur du point d'invalidité militaire (au 01.01.2025) 16,09 €

VALEUR DU POINT D'INVALIDITÉ MILITAIRE AU 01.01.2025 16,09 €

RETENUES

- CSG (5,9 % déductibles ; 2,4% non déductibles) 8,3%
- CSG (à taux réduit sous conditions de ressources) 6,6 ou 3,8 %
- CRDS 0,5 %
- CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) 0,3 %

SMIC AU 01.01.2026

- Horaire brut 12,02 €
- Mensuel brut (pour 35h par semaine) 1 823,03 €

Commission exécutive nationale 2026-2029

(article 8 des statuts)

LES VOTES

ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS NATIONAUX

Nombres de mandats : 312

Votants : 271

Nul : 0

Suffrages : 271

Sont élu-es :

BARRÉ Francine :	271
BLANCHETEAU Gérard :	268
BRILLET Jacques :	271
CAHOUËT Marylène :	271
CHELERS François :	271
FALICON Jérôme :	271
FERRUCCI François Xavier :	271
HOUSELLE Sylvain :	271
GRIALOU Marie Françoise :	268
JALADE Pierre :	269
LAURENT Jean Pierre :	271
LELOUREC Hervé :	268
RALLET Daniel :	271
VERDIER Gilles :	271
WODARCZYK Claude :	268

ELECTION DU BUREAU NATIONAL

A l'unanimité de la CEN

Secrétaire Général : BRILLET Jacques

Trésorier national : CHELERS François

Secrétaires nationaux (nales) :

CAHOUËT Marylène

GRIALOU Marie Françoise

HOUSELLE Sylvain

ELECTION DE L'ADHÉRENT DIRECT À LA CE

Titulaire : HOUSELLE Sylvain

DÉLÉGUÉ(E)S DES SYNDICATS

SNUIPP : LEJEUNE Sonia

SNES : ANCELIN Patrice

- RAPPORT D'ACTIVITÉ : à l'unanimité
- RAPPORT FINANCIER : adopté
- MOTION REVENDICATIVE : Abstention 1 unanimité
- MODIFICATION DES STATUTS : Pour 192 Contre 25 Abstention 36
- RATIFICATION DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX : unanimité
- RATIFICATION DE LA COMMISSION AUX COMPTES : unanimité

DELEGUES NATIONAUX				
BUREAU NATIONAL		AUTRES DÉLÉGUÉ.ES NATIONAUX		
TITULAIRE	SUPPLÉANT.E	TITULAIRE	SUPPLÉANT.E	
S.G. Jacques BRILLET	Alain CAZANAVE	Francine BARRÉ	Chantal BERGE	
T.N François CHELERS	Josiane SOUCHET	Gérard BLANCHETEAU	Lionel ALLAIN	
S.N. Marylène CAHOUËT	Janine VAUX	Pierre JALADE	Pierre LAPOUGE	
S.N. Marie Françoise		Jérôme FALICON	Nadine CASTIONI	
GRIALOU	Claudine HECKER	François-Xavier FERRUCCI	Serge LODIER	
S.N. Sylvain HOUSELLE		Jean Pierre LAURENT	Françoise LAURENT	
		Hervé LELOUREC	Jacques HAIECH	
		Daniel RALLET	Claude COURIVAUD	
		Gilles VERDIER	Michel MORIN	
		Claude WODARCZYK	Marc GENIEZ	

DELEGUES REGIONAUX		
RÉGION	TITULAIRE	SUPPLÉANT.E
ALSACE	Elisabeth POGGI	
AQUITAINE	Anne Marie GUICHAOUA	Jacques BAYLE
AUVERGNE	Gérard HATAB	Martine MAUFRAIS
BASSE NORMANDIE	Pascal BESUELLE	Raymond PROSPER-PAUL
BOURGOGNE	Jacques PIOCH	
BRETAGNE	Olivier BLANCHARD	Robert LE FANIC
CENTRE	Gérard DAUMPRUNT	Gilles MOINDROT
CHAMPAGNE ARDENNE	Claude RAULET	
CORSE		
FRANCHE COMTE		
HAUTE NORMANDIE	Brigitte BOURDET	Eric PUREN
ILE DE FRANCE	Sylvie CHARDON	Micheline REDOUTE
LANGUEDOC ROUSSILLON	Erik MICHEL	Ginette KESRAOUI
LIMOUSIN	Monique BEYSSEN	Marc COUBRET
LORRAINE	Jean Marie SAXE	Piero FURNO
MIDI PYRENEES	Annick LEBLANC	Liliane CORDENOS
NORD PAS DE CALAIS	Alain DERCOURT	Jacques HORNEZ
PAYS DE LOIRE	Albert DEAU	Bénédicte DOLO
PICARDIE	Dominique PIENNE	
POITOU CHARENTES	Michel GRIMAUD	Pierre CUJ
PROVENCE COTE D AZUR	Corinne VIALLE	Michel FORTUNA
RHONE ALPES	Michel LOMBART	Pierre RUMIANOWSKI
OCEAN INDIEN	Eric DUCROUX	Michel ZERWETZ
ANTILLES – AMERIQUE SUD		

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES

ELU.ES JUSQU'EN 2029 LORS DU CONGRÈS DE DAX

SINEAU Daniel (ORNE 61) - Suppléant : LOHIAC Alain
 BUCLON Michèle (SNEP-FSU) - Suppléant : LOREAU Michel
 COLIN Jean Pierre (RHONE 69) - Suppléant : CAGNE Jean-Paul

ELU.ES JUSQU'EN 2032 LORS DU CONGRÈS DE PORT LEUCATE

GAUTHIER Béatrice (Corrèze 19) - Suppléant : VIEL Jackie
 TAREL Jean-Paul (SNUipp FSU Drôme (26)) - Suppléante : TRUTT Marie-Brigitte (Ain 01)
 BEUCHOT Philippe (FSU Per DIR)



© Yann Leguain / SPF



10€ par mois

Solidaire aujourd'hui,
comme demain !

Un peu chaque mois,
c'est beaucoup
pour ceux qui n'ont rien.

Grâce au soutien régulier :

- ✦ Vous contribuez à renforcer la protection et l'accompagnement au quotidien des personnes les plus fragiles.
- ✦ Vous nous permettez de mieux prévoir nos budgets et de déployer nos actions tout au long de l'année.
- ✦ Vous exprimez votre solidarité tous les mois sans avoir à y penser. Vous êtes bien sûr libre de modifier ou d'arrêter votre prélèvement automatique à tout moment.

Avec un soutien régulier de quelques euros par mois, vous accompagnez près de 4 millions de personnes tout au long de l'année, en France et dans le monde.

Dès maintenant, rendez-vous sur
agir.secourspopulaire.fr



ou
scannez
ce QR code



Votre don régulier ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 75 % de son montant*.

*Selon la loi en vigueur



LA PAUVRETÉ GAGNE DU TERRAIN, VOTRE DON RÉGULIER PEUT FAIRE LA DIFFÉRENCE. MERCI !